

Il faut aussi se réjouir de l'article 3 du bill. Il encourage le prêt et protège le petit prêteur.

Jusqu'à présent, je n'ai que peu critiqué ce bill. Mais je tiens à dire au ministre que s'il veut améliorer la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, il devrait aller plus loin. Pourquoi ne prend-il pas le taureau par les cornes? Ce bill vise essentiellement à protéger les banques et les institutions de prêts, en majorant le taux d'intérêt et en garantissant jusqu'à 90 p. 100, dans un cas donné, les prêts ne dépassant pas un total de \$125,000.

Tout cela est très bien, mais quelles améliorations ont été faites pour aider les pêcheurs eux-mêmes? C'est ce dont la loi devrait d'abord se préoccuper. La raison principale de l'inefficacité de la mesure fédérale c'est que le plafond des prêts est encore trop bas, en dépit de l'augmentation de \$4,000 à \$10,000. L'achat d'une senne à poche, d'un chalut pélagique ou d'un équipement pour la pêche au crabe pour des opérations modernes, pour ne nommer que quelques articles, représente un investissement dépassant de beaucoup \$10,000. Comme je l'ai dit, si le ministre veut améliorer la loi, pourquoi ne met-il pas tout en œuvre? Je parle maintenant des prêts au secteur lucratif de l'industrie. Je ne parle pas d'une subvention. Je parle de prêts à accorder à l'industrie pour la moderniser, la rendre plus efficace, conformément au vœu que le ministre lui-même a souvent exprimé dans ses discours.

Oui, monsieur l'Orateur, nous protégeons toujours les gros bonnets, les grandes compagnies, les sociétés puissantes et nous semblons toujours oublier l'homme ordinaire qui a assez d'ambition pour vouloir accomplir de grandes choses mais ne progresse pas, faute d'être un fils à papa ou d'avoir du piston. C'est scandaleux, mais nos lois protègent les gros bonnets.

Je conviens, comme l'a dit le ministre, que plus de 6 millions de dollars ont été prêtés aux pêcheurs depuis six ans que la loi est en vigueur. De décembre 1965 à mars 1966, donc en dix ans, des prêts de 3 millions de dollars au total ont été consentis aux pêcheurs canadiens. Mais faisons la comparaison: du 1<sup>er</sup> avril 1967 au 31 mars 1968, donc en un an, l'office des prêts aux pêcheurs de la Nouvelle-Écosse a prêté aux pêcheurs 6 millions de dollars, peut-être même plus. Ces nouvelles modifications les aideront sans doute, mais ne régleront certes pas les problèmes qui assaillent l'ensemble de l'industrie.

Le gouvernement a presque mis fin au programme de subvention des bateaux de pêche en bois. Au dire du ministre des Pêcheries (M. Davis), nous n'en avons pas les moyens. D'accord. Si nous n'en avons pas les moyens, fort bien. Mais voici comment nous pouvons aider. Pourquoi ne pas aider les pêcheurs, grâce à des prêts aidant aux opérations de pêche, garantis par le programme d'indemnité des pêcheries qui prévoit un régime d'assurance utile et intéressant pour les bateaux de pêche? Ce programme, qui prévoit une assurance maximum de \$25,000, fait ses frais. Le maximum pourrait être relevé de façon à protéger entièrement tous les prêts. Le gouvernement serait protégé et les pêcheurs seraient mieux équipés pour une plus grande rentabilité. Si l'assurance des bateaux n'est pas majorée c'est, je le répète, que cela aurait des répercussions sur les compagnies d'assurance. Encore une fois, nous protégeons les gros. Cessons de faire de la politique, cessons de protéger les gros, et aidons ceux qui ont besoin d'aide et qui veulent s'aider eux-mêmes. Je demande au comité d'étudier attentivement ces propositions en temps utile.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** J'ai écouté avec un vif intérêt la déclaration qu'a faite le ministre en présentant le bill en vue de la deuxième lecture, mais j'ai été étonné aussi qu'il borne ses observations au cadre étroit du bill dont nous sommes saisis, et qui modifie la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

L'honorable représentant n'a fait aucune allusion aux graves problèmes qui se posent aujourd'hui dans l'industrie de la pêche de fond. Il n'a pas évoqué le fait que la mesure législative ne vaut rien pour cette industrie. On ne peut en conclure que c'est parce qu'il ne comprend pas très bien la situation.

Au cours de la période des questions aujourd'hui, le ministre, en réponse à une question que je lui ai posée, a déclaré qu'il annoncerait d'ici un mois la politique du gouvernement concernant—et je paraphrase ses propos—l'aide provisoire à l'industrie de la pêche de fond. C'est une amélioration.

L'amélioration est totale. Nous savons qu'avant le congé de Noël, le ministre refusait catégoriquement d'indiquer que le gouvernement viendrait en aide à l'industrie mal en point du poisson au Canada avant le début de la prochaine année financière, qui commence en mars 1969. Il était inflexible, même si l'Est du Canada lui avait fait savoir que l'industrie